

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC  
PRES LE TRIBUNAL DE POLICE DE  
BOBIGNY  
93-115, Rue DE LA REPUBLIQUE  
93000 BOBIGNY

**CLASSEMENT SANS SUITE**

L'Officier du Ministère Public

à

MAITRE DEHAN & SCHINAZI  
174 RUE DE COURCELLES  
75017 PARIS

**Références à rappeler :**

Rédacteur : GB

Maître,

Pour faire suite à votre requête concernant

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **006093** CIRCULATION D'UN VEHICULE EN MARCHÉ NORMALE SUR LA PARTIE GAUCHE D'UNE CHAUSSEE A DOUBLE SENS DE CIRCULATION ART.R.412-9 AL.1 C.ROUTE. ART.R.412-9 AL.7,AL.8 C.ROUTE.  
Infraction(s) relevée(s) à \_\_\_\_\_ en date du \_\_\_\_\_ par  
procès verbal n° \_\_\_\_\_ dressé par \_\_\_\_\_ avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :
- 1 fois **000210** INOBSERVATION, PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE, DE L'ARRET IMPOSE PAR UN FEU ROUGE ART.R.412-30 AL.1,AL.2. AL.4 C.ROUTE. ART.R.412-30 AL.5.AL.6 C.ROUTE.  
Infraction(s) relevée(s) à \_\_\_\_\_ , par  
procès verbal n° \_\_\_\_\_ dressé par \_\_\_\_\_ , avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :
- 1 fois **000210** INOBSERVATION, PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE, DE L'ARRET IMPOSE PAR UN FEU ROUGE ART.R.412-30 AL.1,AL.2. AL.4 C.ROUTE. ART.R.412-30 AL.5.AL.6 C.ROUTE.  
Infraction(s) relevée(s) à \_\_\_\_\_ , par  
procès verbal n° \_\_\_\_\_ dressé par \_\_\_\_\_ , avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :

Appartenant aux dossiers :

Après examen de votre requête et du procès-verbal, j'ai procédé au classement sans suite de cette (ces) contravention(s).

Je vous pris d'agréer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées

Fait à BOBIGNY, le 15/05/2024

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC  
Le Commandant de Police

